

AVIS D'ATTRIBUTION

MANIFESTION DEDIEE

AU GAMING

Organisme émetteur : Société d'Economie Mixte pour les Evénements Cannois (S.E.M.E.C.) – La Croisette – CS 30051 – 06414 Cannes Cedex – France - Tél. : 04.93.39.01.01 – Télécopie : 04.93.99.37.34 – Adresse Internet : www.palaisdesfestivals.com

Objet :

A la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, la SEMEC a organisé du 22/07/2022 au 22/08/2022 une procédure de sélection préalable sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ; afin de permettre la manifestation d'intérêts concurrents pour l'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique.

La consultation portait sur la mise à disposition du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, et ses espaces annexes, pour l'accueil et l'organisation d'une manifestation dédiée au Gaming.

Cette manifestation se tiendra sous forme d'un salon professionnel dédié à l'industrie du Gaming, d'une cérémonie de remise de prix, et d'un Festival ouvert au grand public pendant 5 jours sur la dernière semaine d'octobre.

Bénéficiaire :

La SEMEC a décidé d'attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public à

SAS AUDITOIRE – 44, rue Copernic – 75 002 PARIS - N° SIRET 342 133 345

La société AUDITOIRE est spécialisée dans le secteur de l'organisation d'événements professionnels, et dans le secteur de la communication.

La société AUDITOIRE s'associe avec la société PGM MEDIA, 5, rue Chaptal ; 92 300 LEVALLOIS PERRET N° SIRET 512 749 573 ; pour créer une société commune qui sera entièrement dédiée à l'organisation et l'exploitation de cette manifestation.

Cette autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un contrat de location d'espaces pluriannuel conclu avec la SEMEC, pour une durée de cinq ans, d'octobre 2023 à octobre 2027, et se traduira par la perception d'une redevance conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution et notation :

Les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- Qualité : présentation générale, intégration dans le site, qualité des intervenants et exposants potentiels (25 %) ;

- Originalité : pertinence et adéquation du projet à l'ambition de la Ville de Cannes (25 %) ;
- Expérience et références professionnelles du candidat en lien avec la manifestation projetée (25 %) ;
- Capacité à attirer une clientèle internationale (25 %).

La SAS AUDITOIRE, associée avec la société PGM Média a obtenu la note synthétique de 8.25/10

Date d'envoi du présent avis :

Mercredi 31 août 2022